

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 10 septembre 2015

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés d'informations nominatives de la direction des ressources humaines du ministère de la défense.

Du 26 août 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés d'informations nominatives de la direction des ressources humaines du ministère de la défense.

Du 26 août 2015

NOR D E F D 1 5 2 0 5 1 3 A

Textes abrogés :

A compter du 9 septembre 2015 : Arrêté du 7 janvier 1992 (JO du 25 février, p. 2872 ; BOEM 363-1.3.5).

A compter du 9 septembre 2015 : Arrêté du 25 juillet 1994 (JO du 11 août, p. 11741 ; BOC, 1994, p. 3312 ; BOEM 161.5.2.3.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 207 du 8 septembre 2015, texte n° 6 ; signalé au BOC 40/2015.

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu les récépissés n°s 252722 v 1 et 347153 v 2 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 26 août 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont abrogés :

1° L'arrêté du 7 janvier 1992 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des pensions des personnels militaires, fonctionnaires et ouvriers du ministère de la défense ;

2° L'arrêté du 25 juillet 1994 relatif à la mise en œuvre au service des pensions des armées du traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des accidents du travail ou de trajet et des maladies professionnelles des personnels ouvriers, des contractuels à durée indéterminée, des élèves des écoles techniques de la délégation générale pour l'armement et de retraités.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. FEYTIS.